



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Franck MEYRE, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Isabelle DUVILLARD pouvoir Carmen PICAZO

**Secrétaire de séance :** Sophie OLIAS—ZEITSCHER

**DELIB\_2023/3\_Finances**

**Demande d'attribution d'une subvention auprès du conseil départemental pour des travaux sur voirie communale chemin du mayne Bernard Tranche 3 et chemin du Técheney tranche 3**

Monsieur le Maire,

**EXPLIQUE** que la commune assure sa compétence voirie communale de manière pleine et entière et décide de réaliser des travaux d'enrobé à chaud sur la voirie communale Chemin du Mayne Bernard Tranche III et Chemin de Techény Tranche III.

A ce titre, il est possible pour la commune de Brach de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de travaux sur voirie communale.

Le montant total de l'opération est de 26 247,00 € HT.

Le taux de subvention proposé sur le montant HT plafonné de 25 000,00€ HT est de :

- Pour le Conseil Départemental de la Gironde 35 % du coût HT, multiplié par un coefficient de solidarité de 1.29 % pour la commune soit 11 287,5 €
- Autofinancement de la commune de Brach : 14 959,5 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230316-20233-DE



**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde de 35% avec coefficient multiplicateur de 1,29 % sur les coûts HT plafonnés à 25 000,00 € soit 11 287,5 €

**S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire par autofinancement dans le cas où les subventions attendues seraient inférieures au plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
S.OLIAS-ZEITSCHEL

Le Maire,  
D.PHOENIX